



Le dispositif du CESC

publié le 16/11/2011 - mis à jour le 02/12/2013

Descriptif :

Le pilotage du CESC

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est un dispositif propre à chaque établissement scolaire avec un pilotage adapté au plus près des réalités du terrain.

Le chef d'établissement préside le CESC en appliquant la méthodologie de pilotage suivante :

- Dans un premier temps, le CESC s'appuie sur un **diagnostic éducatif** élaboré par **l'équipe de direction** qui comprend le chef d'établissement, son ou ses adjoints et le gestionnaire.



Premier temps

- Dans un second temps, le **CESC analyse** ce diagnostic éducatif, le met **en perspective**, d'une part, avec le contexte local, en termes d'environnement et de ressources, et d'autre part, avec les orientations académiques et nationales.



Second temps

Ce programme est intégré au projet d'établissement et présenté au conseil d'administration. *Il doit faire l'objet d'un débat au conseil de la vie lycéenne.*

La volonté et l'engagement du chef d'établissement sont déterminants pour la mise en œuvre et la dynamique du CESC. En liaison avec les membres du CESC, le chef d'établissement assure le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions programmées.

[Méthodologie de mise en oeuvre du CESC](#) sur eduscol



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.